A/AC.105/C.2/L.312/Rev.1



Distr. limitée 10 juillet 2020 Français

Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Sous-Comité juridique Cinquante-neuvième session Vienne, 8 septembre 2020

Ordre du jour provisoire annoté*

Ordre du jour provisoire

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Élection à la présidence.
- Demande adressée au Secrétariat tendant à inviter les États membres et les observateurs permanents, si nécessaire, à apporter des contributions aux travaux du Sous-Comité juridique dans la perspective de sa soixantième session, en 2021.
- Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité juridique.
- 5. Adoption du rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

^{*} Le présent ordre du jour provisoire est exceptionnel. Il vise à atténuer les difficultés posées par la pandémie de coronavirus (COVID-19) afin de garantir la poursuite des activités du Comité et de ses sous-comités jusqu'au redémarrage du programme annuel de réunions de 2021. Il ne saurait être considéré comme un précédent. Voir la communication officielle du Bureau des affaires spatiales aux États membres du Comité en date du 16 juillet 2020.





Annotations**

1. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour aura lieu immédiatement après l'ouverture de la session.

2. Élection à la présidence

Au paragraphe 37 de sa résolution 73/91, l'Assemblée générale a approuvé la composition des bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires pour la période 2020-2021 et convenu que le Comité et ses sous-comités éliraient les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives en 2020, conformément à cette composition.

À sa soixante et unième session, le Comité a noté que les États d'Asie et du Pacifique avaient approuvé la candidature de Setsuko Aoki (Japon) à la présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2020-2021 (A/73/20, par. 370).

3. Demande adressée au Secrétariat tendant à inviter les États membres et les observateurs permanents, si nécessaire, à apporter des contributions aux travaux du Sous-Comité juridique dans la perspective de sa soixantième session, en 2021

Il est proposé que le Sous-Comité demande au Secrétariat d'inviter les États membres et les observateurs permanents, si nécessaire, à apporter des contributions aux travaux du Sous-Comité juridique dans la perspective de sa soixantième session, en 2021. La demande adressée au Secrétariat doit être conforme aux recommandations formulées par le Sous-Comité juridique à sa cinquante-huitième session, en 2019.

À cette session, le Sous-Comité juridique a formulé les recommandations suivantes, invitant les États membres et les observateurs permanents à contribuer, selon qu'il conviendrait, aux travaux de sa cinquante-neuvième session, en 2020 :

- a) Le Sous-Comité a convenu qu'il importait de continuer d'échanger régulièrement des informations sur les avancées enregistrées dans le domaine des cadres réglementaires nationaux relatifs à l'espace et, à cet égard, encouragé les États membres à continuer de soumettre au Secrétariat les textes de leurs lois et règlements nationaux, et de contribuer, notamment par des mises à jour, à l'aperçu schématique des cadres réglementaires nationaux qui régissent les activités spatiales (A/AC.105/1203, par. 122);
- b) Le Sous-Comité a recommandé que les États membres et les observateurs permanents du Comité l'informent, à sa cinquante-neuvième session, de toute mesure prise ou envisagée aux niveaux national, régional ou international pour renforcer les capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/1203, par. 140). Qui plus est, le Sous-Comité a invité les États membres à encourager l'apport de contributions au niveau national en vue des futures mises à jour de l'annuaire des établissements enseignant le droit de l'espace en y ajoutant des renseignements relatifs aux bourses d'études et de perfectionnement (A/AC.105/1203, par. 139) ;
- c) Le Sous-Comité a convenu que les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient être invités à continuer de contribuer au recueil des normes relatives à la réduction des débris spatiaux adoptées par les États et les organisations internationales, en communiquant ou en actualisant, à l'aide du modèle fourni à cet effet, les informations sur toute loi ou norme adoptée en matière de réduction des débris spatiaux sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (A/AC.105/1203, par. 185);
- d) Le Sous-Comité a encouragé les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales internationales dotées du statut d'observateur

2/5 V.20-03644

^{**} Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

permanent auprès du Comité à partager des informations sur les pratiques qu'ils avaient adoptées en rapport avec les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique afin qu'elles figurent dans le recueil des mécanismes adoptés par des États et organisations internationales y relatifs (A/AC.105/1203, par. 189);

- e) Le Sous-Comité a convenu que, conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace du Sous-Comité juridique (A/AC.105/1203, annexe I, par. 11 et 12), les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devaient être invités, selon qu'il conviendrait, à formuler des observations et à répondre aux deux questionnaires intitulés, respectivement, la liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, compte tenu du processus UNISPACE+50 (A/AC.105/1203, annexe I, appendice I) et le questionnaire sur l'application du droit international aux activités relatives aux petits satellites (A/AC.105/1203, annexe I, appendice II) ;
- f) Le Sous-Comité a recommandé que le Secrétariat continue d'inviter les États membres du Comité et les observateurs permanents, selon qu'il conviendrait, à communiquer des informations conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique du Sous-Comité juridique figurant dans le document A/AC.105/1203, annexe II, par. 9.

Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales

À sa cinquante-huitième session, le Sous-Comité juridique a convenu de tenir des consultations informelles programmées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales » (A/AC.105/1203, par. 278). Ces consultations informelles obligatoires et programmées, qui devaient initialement se tenir pendant les séances plénières de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité, en 2020, se tiendront pendant sa soixantième session, en 2021. L'animateur et le vice-animateur des consultations informelles prévues, telles qu'approuvées par le Comité à sa soixante-deuxième session, sont encouragés à poursuivre leurs travaux intersessions, comme l'a noté le Comité à la même session (A/74/20, par. 258 et 259).

Il est proposé que le Sous-Comité convienne de tenir des consultations informelles prévues au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales » à sa soixantième session, qui devrait se tenir en 2021.

Colloque

À sa soixantième session, le Comité a approuvé l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité selon lequel l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque, qui se tiendrait lors de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique (A/74/20, par. 263).

Il est proposé que le Sous-Comité convienne d'inviter l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial à organiser un colloque qui se tiendrait pendant la soixantième session du Sous-Comité juridique, en 2021, conformément à l'accord conclu par le Sous-Comité à sa cinquante-huitième session, en 2019 (A/AC.105/1203, par. 282).

V.20-03644 3/5

4. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité juridique

Le Comité, à sa soixante-deuxième session, a convenu des questions de fond dont le Sous-Comité serait saisi à sa cinquante-neuvième session, en 2019 (A/74/20, par. 261).

Il est proposé que le Sous-Comité décide d'examiner, à sa soixantième session, en 2021, les questions de fond dont il avait été recommandé qu'il soit saisi à sa cinquante-neuvième session (A/AC.105/1203, par. 271).

5. Adoption du rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-Comité sera saisi du projet de rapport sur les travaux de sa cinquanteneuvième session, en anglais seulement, en vue de son adoption.

4/5 V.20-03644

Annexe

Calendrier indicatif des travaux du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-neuvième session*

Le calendrier ci-dessous indique de manière générale les dates et heures auxquelles les points seront examinés au cours de la session. L'examen des différents points de l'ordre du jour peut être avancé, prolongé ou reporté en fonction des demandes des membres du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des contraintes d'organisation qui pourraient apparaître en cours de session. Les travaux du Sous-Comité juridique ont été programmés de manière à être achevés en une journée.

Date	Matin (10 heures-midi)	Après-midi (14-16 heures)
8 septembre 20	020	
	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection à la présidence Point 3. Demande adressée au Secrétariat tendant à inviter les États membres et les observateurs permanents, si nécessaire, à apporter des contributions aux travaux du Sous-Comité juridique en vue de sa soixantième session, en 2021	Point 4. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité juridique Point 5. Adoption du rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

V.20-03644 5/5

^{*} À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour [A/50/20, par. 169 b)].